

## **États financiers 2002-2003**

**NOTA :** Ce document est présenté en annexe au rapport annuel de 2002-2003 de l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPFC). Le conseil d'administration des Biens non publics a approuvé ces états financiers le 27 juin 2003. Les états financiers détaillés sont imprimés séparément du rapport annuel pour répondre aux besoins particuliers des parties les ayant exprimés et pour minimiser les coûts d'impression et de distribution du rapport annuel.

### **Table des matières**

<b>Section 1.....</b>	<b>page 1</b>
États financiers de CANEX	
<b>Section 2.....</b>	<b>page 12</b>
États financiers pour les Produits propres au RARM	
États financiers pour les Régimes du RARM parrainés par le CT	
<b>Section 3.....</b>	<b>page 20</b>
États financiers pour la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes	
<b>Section 4.....</b>	<b>page 29</b>
États financiers pour le Fonds central des Forces canadiennes	
<b>Section 5.....</b>	<b>page 43</b>
États financiers pour le Régime de retraite des employés des Fonds non publics	
<b>Section 6.....</b>	<b>page 55</b>
Régime de rémunération de la haute direction de l'ASPFC	
<b>Section 7.....</b>	<b>page 60</b>
États financiers pour les Régimes d'assurance collective des employés des Fonds non publics	

Section 1



---

---

**États financiers de CANEX**

---

---

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

---

Au conseil d'administration des Biens non publics,

Nous avons vérifié le bilan de CANEX au 23 février 2003 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de CANEX. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de CANEX au 23 février 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement acceptés du Canada.

Les états financiers au 24 février 2002 pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par d'autres vérificateurs qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états dans leur rapport daté du 14 mai 2002.

Le 16 mai 2003  
Ottawa, Canada

*Deloitte & Touche s.r.l.*

**CANEX**  
**BILAN**  
(En milliers de dollars canadiens)

	Au 23 février 2003 \$	Au 24 février 2002 \$
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Espèces et quasi-espèces (note 3)	3 791	4 195
Débiteurs	12 445	9 711
Stocks	17 734	16 440
Charges payées d'avance	209	348
<b>Total de l'actif à court terme</b>	<b>34 179</b>	<b>30 694</b>
<b>À long terme</b>		
Immobilisations corporelles (notes 4 et 10)	20 711	16 166
Débiteurs à long terme	1 250	-
<b>Total de l'actif à long terme</b>	<b>21 961</b>	<b>16 166</b>
Encaisse en fiducie (note 3)	1 233	960
Moins : le passif correspondant (note 3)	(1 233)	(960)
	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>56 140</b>	<b>46 860</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer	13 635	8 887
Tranche des emprunts à rembourser au cours du prochain exercice (note 5)	1 615	1 649
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>15 250</b>	<b>10 536</b>
Tranche des emprunts à rembourser à long terme (note 5)	9 634	8 916
<b>Total du passif</b>	<b>24 884</b>	<b>19 452</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital d'apport (note 6)	23 112	23 112
Bénéfices non répartis	7 280	5 879
Écart de conversion (note 2)	864	(1 583)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>31 256</b>	<b>27 408</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>56 140</b>	<b>46 860</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers

**CANEX**

**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS**

(En milliers de dollars canadiens)

	<b>Exercice terminé le 23 février 2003 \$</b>	Exercice terminé le 24 février 2002 \$
<b>Ventes</b>	<b>134 376</b>	122 461
Coût des marchandises vendues et des services fournis	<u>102 536</u>	<u>93 859</u>
<b>Bénéfice brut</b>	<b>31 840</b>	28 602
Autres produits (note 7)	<u>7 016</u>	<u>5 862</u>
<b>Charges d'exploitation</b>	<u>38 856</u>	<u>34 464</u>
Salaires et avantages sociaux	<b>18 687</b>	16 569
Autres charges d'exploitation (note 8)	<b>9 698</b>	8 625
Amortissement d'immobilisations corporelles	<b>2 614</b>	2 375
Contributions aux fonds centraux (note 9)	<b>580</b>	458
Intérêts (note 5)	<b>443</b>	384
	<u>32 022</u>	<u>28 411</u>
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>6 834</b>	6 053
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles (note 10)	-	(927)
Frais liés à la désaffectation des postes d'essence (note 11)	<b>(640)</b>	(330)
Redevances et contributions (note 12)	<u>(4 793)</u>	<u>(4 278)</u>
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 401</b>	518
<b>Bénéfices non répartis au début de l'exercice</b>	<u>5 879</u>	<u>5 361</u>
<b>Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice</b>	<u><u>7 280</u></u>	<u><u>5 879</u></u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers

**CANEX**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
(En milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le 23 février 2003 \$	Exercice terminé le 24 février 2002 \$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Bénéfice net	1 401	518
Ajouter les éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 614	2 375
Perte provenant de la cession d'immobilisations corporelles	179	123
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles	-	927
	<u>4 194</u>	<u>3 943</u>
Variation nette des éléments hors caisse d'actif et de passif d'exploitation	<u>(374)</u>	<u>1 623</u>
<b>Encaisse provenant des activités d'exploitation</b>	<u>3 820</u>	<u>5 566</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	(7 229)	(3 107)
Produit de la cession d'immobilisations	139	63
	<u>(7 090)</u>	<u>(3 044)</u>
<b>Encaisse affectée aux activités d'investissement</b>	<u>(7 090)</u>	<u>(3 044)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Nouveaux emprunts contractés	2 436	2 660
Remboursement d'emprunts	(1 752)	(2 119)
	<u>684</u>	<u>541</u>
<b>Encaisse provenant des activités de financement</b>	<u>684</u>	<u>541</u>
<b>Incidence de la fluctuation du taux de change sur les espèces et les quasi-espèces</b>	<u>2 182</u>	<u>(9)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces</b>	<u>(404)</u>	<u>3 054</u>
<b>Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice</b>	<u>4 195</u>	<u>1 141</u>
<b>Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice</b>	<u>3 791</u>	<u>4 195</u>
<b>Renseignement supplémentaire sur les flux de trésorerie</b>		
<b>Intérêts payés</b>	<u>443</u>	<u>384</u>
Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers		

**CANEX**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**23 février 2003 et 24 février 2002**

**(En milliers de dollars canadiens)**

**1. ORGANISATION**

Les Économats des Forces canadiennes (CANEX), division de l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPFC), exploitent leurs commerces sous l'autorité du chef d'état-major de la Défense en vertu de ses responsabilités à l'égard des Fonds non publics. La responsabilité de l'administration des activités de CANEX incombe au conseil d'administration des Biens non publics.

Au Canada, cette entreprise exploite, sous le nom de CANEX, des commerces dans les bases, les escadres et les unités des Forces canadiennes. À la base aérienne de l'OTAN, à Geilenkirchen, en Allemagne, des commerces semblables sont exploités sous le nom de NATEX conformément à un accord de concession (« contrat avec NATEX ») entre CANEX et le QG de l'Élément E-3A de la NAEWF. CANEX exploite aussi, en Allemagne, un commerce de vente de produits automobiles sous le nom de AMSTO.

La quasi-totalité des bénéfices de CANEX sont distribués aux fonds des bases, des escadres et des unités où CANEX exploite des commerces. NATEX distribue les bénéfices à la base de l'OTAN conformément au contrat avec NATEX.

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. À titre d'entreprise publique exploitant des commerces, CANEX prépare ses états financiers comme ceux d'une entreprise privée. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

**Présentation des états financiers**

Les états financiers regroupent les comptes de CANEX, de NATEX et de AMSTO. Aux fins des états financiers, ces entités sont regroupées et désignées sous le nom de CANEX. Toutes les opérations importantes entre les diverses entités ont été éliminées.

Le ministère de la Défense nationale met gratuitement à la disposition de CANEX certains services et installations. Par conséquent, les états financiers ci-joints ne reflètent que l'actif qui appartient à CANEX et les coûts qui sont à sa charge.

**Constatation des produits**

Les produits de la vente de marchandises sont constatés au moment où le client accepte la marchandise. Les redevances des concessions et les frais administratifs sont constatés conformément aux périodes fixées par les ententes. Les débiteurs du Plan de crédit étalés sur plus d'un an sont constatés comme débiteurs à long terme.

**Conversion des devises étrangères**

CANEX effectue des transactions en devises étrangères. Ces transactions sont converties en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur au moment même de la transaction. L'actif et le passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis selon le taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes qui en résultent ont été calculés dans le bénéfice net.

**CANEX**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**23 février 2003 et 24 février 2002**

**(En milliers de dollars canadiens)**

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

L'actif et le passif de NATEX et de AMSTO libellés en devises étrangères ont été convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les charges et les produits libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Tous les gains ou pertes de change sont inscrits au poste « Écart de conversion » dans les capitaux propres.

**Stocks**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette réduite de la marge bénéficiaire normale, le coût étant déterminé selon la méthode de l'inventaire au prix de détail pour la quasi-totalité des stocks.

**Impôts sur les bénéfices**

CANEX, entité non constituée en personne morale en exploitation au sein du ministère de la Défense nationale, n'est assujéti à l'impôt sur le revenu ni au Canada ni en Allemagne.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative aux taux suivants :

Bâtiments	5 %
Véhicules et matériel informatique	24 %
Agencements et équipement	12 %
Améliorations locatives	9 %

**Estimations**

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Dans certains cas, la direction de la société est tenue de faire des estimations qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif déclarés, sur la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les revenus et les dépenses constatés pour la période en cours. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

**Instruments financiers**

Les instruments financiers sont constitués surtout d'espèces et de quasi-espèces, de débiteurs, de créditeurs et de charges à payer et d'emprunts. Sauf pour les emprunts, ces soldes, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers des exercices 2002-2003 et 2001-2002, se rapprochent de leur juste valeur. Les emprunts ne sont pas des valeurs cotées en bourse et, par conséquent, leur juste valeur est difficile à évaluer.

**CANEX**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**23 février 2003 et 24 février 2002**

**(En milliers de dollars canadiens)**

**3. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES**

CANEX recourt au Fonds central des Forces canadiennes (FCFC) pour ses services bancaires au Canada. L'encaisse comprend les sommes déposées et les découverts bancaires auprès du FCFC. NATEX recourt à des services bancaires locaux et certains fonds sont déposés auprès de banques pour des périodes de moins d'un an.

L'encaisse en fiducie représente l'encaisse détenue par NATEX au nom d'autres organismes canadiens des Fonds non publics.

**4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<b>Au 23 février 2003 \$</b>		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Bâtiments	<b>15 110</b>	<b>9 457</b>	<b>5 653</b>
Véhicules et matériel informatique	<b>2 217</b>	<b>1 332</b>	<b>885</b>
Agencements et équipement	<b>11 456</b>	<b>7 109</b>	<b>4 347</b>
Améliorations locatives	<b><u>17 938</u></b>	<b><u>8 112</u></b>	<b><u>9 826</u></b>
	<b><u>46 721</u></b>	<b><u>26 010</u></b>	<b><u>20 711</u></b>
	<b>Au 24 février 2002 \$</b>		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Bâtiments	14 242	9 099	5 143
Véhicules et matériel informatique	1 681	1 050	631
Agencements et équipement	10 063	6 167	3 896
Améliorations locatives	<u>13 526</u>	<u>7 030</u>	<u>6 496</u>
	<u>39 512</u>	<u>23 346</u>	<u>16 166</u>

**CANEX**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**23 février 2003 et 24 février 2002**

**(En milliers de dollars canadiens)**

**5. EMPRUNTS**

Les emprunts non garantis sont détenus par le FCFC et portent intérêt au taux de 4 % par année. Le remboursement du capital au cours des cinq prochains exercices et par la suite se fera comme suit :

	<u>\$</u>
AF 2003-2004	1 615
AF 2004-2005	1 490
AF 2005-2006	1 262
AF 2006-2007	1 150
AF 2007-2008	1 085
Par la suite	<u>4 647</u>
	11 249
Moins : tranche à rembourser au cours du prochain exercice	<u>1 615</u>
Tranche à rembourser à long terme	<u>9 634</u>

**6. CAPITAL D'APPORT**

Au cours de l'exercice 2001-2002, CANEX a procédé à la cession d'immobilisations corporelles qui avaient à l'origine été transférées du fonds de la base de la BFC Wainwright. Par conséquent, la valeur nette de ces immobilisations corporelles a été retirée du capital d'apport.

	<b>Exercice terminé le 23 février 2003</b>	Exercice terminé le 24 février 2002
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
<b>Capital d'apport au début de l'exercice</b>	<b>23 132</b>	23 132
Cession d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(20)</u>
<b>Capital d'apport à la fin de l'exercice</b>	<b><u>23 112</u></b>	<b><u>23 112</u></b>

**7. AUTRES PRODUITS**

Les autres produits sont composés essentiellement de bénéfices provenant des concessions dans les bases, les escadres et les unités au Canada et des frais d'administration du Programme de chauffage au mazout et des régimes d'assurance.

**8. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Les autres charges d'exploitation comprennent des frais juridiques d'un montant de 715 \$ et un profit sur change de 862 \$ (AF 2001-2002 - 122 \$).

**CANEX**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**23 février 2003 et 24 février 2002**

**(En milliers de dollars canadiens)**

**9. CONTRIBUTIONS AUX FONDS CENTRAUX**

Des contributions sont versées au FCFC et à la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes à un taux équivalant à 0,40 % des ventes totales. Les contributions versées par AMSTO sont calculées au taux de 20 % des ventes d'automobiles seulement.

**10. RÉDUCTION DE VALEUR D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Au cours de l'exercice 2001-2002, CANEX a réduit de 559 \$ la valeur de bâtiments et d'améliorations locatives dans certaines bases et escadres, car la valeur marchande estimative de ces immobilisations corporelles était inférieure à la valeur nette. De plus, au cours de l'AF 2001-2002, NATEX a comptabilisé une réduction de valeur de 368 \$ pour des immobilisations corporelles qui ne servaient plus ou qui n'avaient aucune valeur de récupération.

**11. FRAIS LIÉS À LA DÉSAFFECTATION DES POSTES D'ESSENCE**

CANEX travaille toujours en étroite collaboration avec les Produits Shell Canada limitée et le ministère de la Défense nationale à la fermeture des anciens postes d'essence de CANEX et à la décontamination des sites. Au cours de l'exercice 2002-2003, CANEX a déboursé 640 \$ de plus (AF 2001-2002 - 330 \$) pour les travaux liés à la désaffectation. Le total des frais liés à la fermeture et à la décontamination engagés par CANEX à ce jour se chiffre à 3 600 \$. Il est impossible de déterminer le coût total final à l'heure actuelle. Une réserve de 506 \$ (AF 2001-2002 - 119 \$) est incluse au poste créditeurs et charges à payer et représente la meilleure estimation de la direction quant à la responsabilité éventuelle de CANEX dans cette affaire.

**12. REDEVANCES ET CONTRIBUTIONS**

CANEX a versé 3 307 \$ (AF 2001-2002 - 2 933 \$) en redevances aux bases, escadres et unités des Forces canadiennes. Au Canada, les redevances se composent de la contribution de CANEX à la subvention de l'ASPF et d'une contribution directe correspondant à 1,5 % des ventes totales plus 30 % des produits nets des concessions, sauf à la BFC Suffield et à la BFC Wainwright où les redevances représentent 5 % des ventes totales plus 30 % des produits nets de concession.

NATEX a versé une contribution de 1 486 \$ (AF 2001-2002 - 1 345 \$) à la base aérienne de l'OTAN. Cette contribution est fondée sur divers pourcentages des ventes aux consommateurs conformément au contrat avec NATEX.

**13. RÉGIME DE RETRAITE**

Tous les employés de CANEX sont admissibles à devenir membres du Régime de retraite des employés des Fonds non publics (le régime). Ce régime est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées qui procure des prestations de retraite en fonction des cotisations et des années de service. La plus récente évaluation actuarielle indique que le passif net du régime dépasse l'actif net. CANEX évalue sa contribution annuelle pour combler ce manque à 295 \$ sur une période de cinq ans. Par conséquent, CANEX a cotisé 295 \$ au cours de l'AF 2002-2003 pour combler ce manque en plus de sa cotisation normale d'employeur de 142 \$ (AF 2001-2002 - 209 \$). Les cotisations au régime sont comprises dans le poste Salaires et avantages sociaux.

**CANEX**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**23 février 2003 et 24 février 2002**

**(En milliers de dollars canadiens)**

**14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Le FCFC fournit des services de comptabilité et des services en ressources humaines à CANEX. Ces services sont fournis dans le cours normal des activités et sont comptabilisés à la valeur d'échange de 1 605 \$ (AF 2001-2002 – 1 631 \$), ce qui constitue le montant de la contrepartie établie et convenue par les apparentés et représente la meilleure estimation de la direction en ce qui a trait à la juste valeur marchande.

**15. ÉVENTUALITÉS**

CANEX est impliqué dans des poursuites, des réclamations et d'autres actions en justice qui surviennent dans le cours normal des activités. Selon la direction, aucune affaire en instance ne devrait influencer sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

Section 2



---

**Régimes parrainés par le CT  
Produits propres au RARM**

---

KPMG LLP  
Comptables agréés  
Bureau 1500, Purdy's Wharf Tower  
1959 Upper Water Street  
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N2  
Canada

Téléphone : (902) 492-6000  
Fax : (902) 429-1307  
www.kpmg.ca

**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS SUR LES PRIMES PERÇUES,  
LES RENDEMENTS DES PLACEMENTS, LES RÉCLAMATIONS PAYÉES  
ET LES DÉPENSES ACQUITTÉES DES  
PRODUITS PROPRES AU RÉGIME D'ASSURANCE-REVENU MILITAIRE**

Au conseil d'administration des Biens non publics,

Nous avons vérifié l'état des primes perçues, des rendements des placements, des réclamations payées et des dépenses acquittées présentés dans les états financiers des produits propres au Régime d'assurance-revenu militaire (RARM) de l'exercice clos au 31 décembre 2002. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur du RARM. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondés sur notre vérification.

À l'exception des explications fournies dans le paragraphe qui suit, notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Les produits propres au RARM ont enregistré des revenus d'intérêts totalisant 9 465 298 \$ inscrits aux recettes de placement; le calcul a été effectué en se fondant sur les provisions mathématiques. L'administrateur a confié l'évaluation des provisions mathématiques du RARM à des actuaires indépendants. En conséquence, nous avons reçu la consigne de ne pas entreprendre de procédure dans ce domaine et n'avons pas été en mesure de vérifier s'il était nécessaire d'effectuer des rajustements aux recettes de placement calculées selon les provisions mathématiques.

Le RARM comptabilise ses placements dans des fonds distincts évalués au marché et a inscrit 1 994 160 \$ à titre de manque à gagner dans ses recettes de placement. À cet égard, l'information financière n'est pas conforme aux principes comptables canadiens généralement reconnus, puisque les sociétés d'assurance vie et d'assurance santé sont tenues de rendre compte de leurs placements selon la méthode de la moyenne mobile des valeurs marchandes. Si les recettes de placement des fonds distincts étaient

comptabilisées selon les principes comptables canadiens généralement reconnus, les recettes de placement du RARM auraient accusé une diminution de 1 661 521 \$.

Le RARM comptabilise ses dépenses en immobilisations à titre de dépenses acquittées dans l'année d'acquisition. À cet égard, l'information financière n'est pas conforme aux principes comptables canadiens généralement reconnus selon lesquels les dépenses en immobilisations doivent être différées et amorties sur leur durée de vie utile estimative, d'une manière rationnelle et systématique. Si les dépenses en immobilisations avaient été comptabilisées conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, les dépenses acquittées par les produits propres au RARM auraient affiché une diminution de 231 445 \$. Une estimation de l'amortissement des dépenses en immobilisations effectuée pour les produits propres au RARM n'a pas été déterminée.

À notre avis, à l'exception du traitement comptable des placements dans les fonds distincts et des dépenses en immobilisations décrit dans les paragraphes précédents, ainsi que les effets des rajustements aux recettes de placement, s'il y a lieu, qu'il aurait pu être nécessaire de faire si nous avions été en mesure d'effectuer les procédures concernant l'évaluation des provisions mathématiques, les états financiers donnent, à tous égards importants, une image matérielle fidèle des primes perçues, du rendement des placements, des réclamations payées et des dépenses acquittées présentés dans les états financiers des produits propres au RARM pour l'exercice clos au 31 décembre 2002, conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

KPMG LLP

KPMG LLP  
Comptables agréés  
Halifax, Canada  
Le 20 mars 2003

## **RÉGIME D'ASSURANCE-REVENU MILITAIRE**

**ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2002**

### **PRODUITS PROPRES AU RARM**

Primes perçues	<u>31 993 289 \$</u>
Revenus de placement	<u>11 405 802 \$</u>
Réclamations versées	<u>21 783 465 \$</u>
Dépenses payées	<u>7 060 954 \$</u>

**RARM – Régimes parrainés par le CT**  
**Bilan**  
**du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2002**

	(En milliers de dollars)	
	2002	2001
	\$	\$
<b><u>ACTIF</u></b>		
Fonds	352 702	322 378
<b>Total de l'actif</b>	<b>352 702</b>	<b>322 378</b>
<b><u>PASSIF</u></b>		
Passif - Réserves	305 726	289 497
<b>Total du passif</b>	<b>305 726</b>	<b>289 497</b>
<b><u>EXCÉDENT/(DÉFICIT)</u></b>		
<b>Total de l'excédent/(déficit)</b>	<b>46 976</b>	<b>32 881</b>
<b>Total du passif et de l'excédent</b>	<b>352 702</b>	<b>322 378</b>

**RARM – Régimes parrainés par le CT**  
**États financiers à la fin de l'année financière 2002**

(En milliers de dollars)

	Fin de l'année 2002 \$ (Note 1)	Fin de l'année 2001 \$ (Note 1)
<b><u>Recettes</u></b>		
Primes	45 801	43 224
Placements	19 816	19 143
<b>Total des recettes</b>	<b>65 617</b>	<b>62 367</b>
<b>Frais d'exploitation</b>		
Réclamations et frais connexes	25 437	23 747
Augmentation de la réserve	16 229	18 425
Autres	9 433	7 854
<b>Total des frais d'exploitation</b>	<b>51 099</b>	<b>50 026</b>
<b>Bénéfice/(perte) net(te) d'exploitation</b>	<b>14 518</b>	<b>12 341</b>
<b>Postes extraordinaires</b>	<b>(423)</b>	<b>400</b>
<b>Bénéfice/(perte) net(te)</b>	<b>14 095\$</b>	<b>12 741\$</b>

Note 1 : Les primes, les recettes de placements, les réclamations et les autres dépenses ont été vérifiées par KPMG.

**Produits propres au RARM**  
**Bilan**  
du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2002

	(En milliers de dollars)	
	2002	2001
	\$	\$
<hr/>		
<b><u>ACTIF</u></b>		
Fonds	331 251	331 157
<b>Total de l'actif</b>	<b>331 251</b>	<b>331 157</b>
<hr/>		
<b><u>PASSIF ET EXCÉDENT</u></b>		
Passif - Réserves	151 609	148 095
<b>Total du passif</b>	<b>151 609</b>	<b>148 095</b>
<hr/>		
<b><u>EXCÉDENT/(DÉFICIT)</u></b>		
<b>Total de l'excédent/(déficit)</b>	<b>179 642</b>	<b>183 062</b>
<hr/>		
<b>Total du passif et de l'excédent</b>	<b>331 251</b>	<b>331 157</b>
<hr/>		

**Produits propres au RARM**  
**États financiers à la fin de l'année financière 2002**

	(En milliers de dollars)	
	Fin de l'année 2002 \$ (Note 1)	Fin de l'année 2001 \$ (Note 1)
<b>Recettes</b>		
Primes	31 993	29 837
Placements	11 406	16 059
<b>Total des recettes</b>	<b>43 399</b>	<b>45 896</b>
<b>Frais d'exploitation</b>		
Réclamations et frais connexes	21 783	21 966
Augmentation de la réserve	3 514	1 587
Autres	7 061	5 807
<b>Total des frais d'exploitation</b>	<b>32 358</b>	<b>29 360</b>
<b>Bénéfice/(perte) d'exploitation</b>	<b>11 041</b>	<b>16 536</b>
<b>Postes extraordinaires</b>		
Transferts au progr recapitalisation	(14 000)	(20 000)
Autres	(461)	(855)
<b>Total des postes extraordinaires</b>	<b>(14 461)</b>	<b>(20 855)</b>
<b>Bénéfice/(perte) net(te)</b>	<b>(3 420)</b>	<b>(4 319)</b>
<b>Ajustement - bénéfice/(perte) net(te) (note 2)</b>	<b>10 580\$</b>	<b>15 681\$</b>

Note 1 : Les primes, les recettes de placements, les réclamations et les autres dépenses ont été vérifiées par KPMG.

Note 2 : Ne comprend pas les transferts au programme de recapitalisation.

Section 3

---

**États financiers**  
**Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes**

---

**ÉTATS FINANCIERS**  
**pour la**  
**CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES**

**Exercice portant sur une période de 10 mois**  
**se terminant le 31 décembre 2002**

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

au Conseil d'administration de la

### **CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES**

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes au 31 décembre 2002, et les états des soldes de fonds, des recettes et dépenses, et des flux de trésorerie pour l'exercice portant sur une période de 10 mois. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle, par sondages, des informations probantes à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, et ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé, conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues.



Welch & Company LLP  
COMPTABLES AGRÉÉS  
Ottawa (Ontario)  
Le 8 mars 2003

**CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2002**

	Au 31 décembre 2002	Au 28 février 2002
<b><u>ACTIF</u></b>		
<b>ACTIFS À COURT TERME</b>		
Dépôt auprès du Fonds central des Forces canadiennes	2 908 767 \$	4 140 073 \$
Encaisse détenue par les bases à des fins de prêts	178 677	187 177
Contributions et autres débiteurs	21 400	32 652
Portion exigible des prêts d'auto-amélioration en cours (note 3)	6 172 205	5 963 202
Portion exigible des prêts d'aide financière d'urgence en cours (note 3)	942 788	801 881
Portion exigible des prêts (note 3)	1 158 675	992 712
	11 382 512	12 118 597
<b>MATÉRIEL DE BUREAU</b> , net de l'amortissement cumulé de 13 053 \$ (2001 - 20 845 \$)	8 725	12 053
<b>PRÊTS D'ÉTUDES EN COURS</b> (note 3)	713 821	489 901
<b>PRÊT D'AUTO-AMÉLIORATION EN COURS</b> (note 3)	1 494 922	1 257 679
<b>PRÊTS D'AIDE FINANCIÈRE EN COURS</b> (note 3)	1 525 586	1 181 384
	3 743 054	2 941 017
<b>ACTIF EN FIDUCIE</b> (note 4)		
Dépôt auprès du Fonds central des Forces canadiennes	41 060	39 572
	15 166 626 \$	15 099 186 \$
<b><u>PASSIF ET SOLDE DU FONDS</u></b>		
<b>PASSIF EXIGIBLE</b>		
Comptes créditeurs	4 681 \$	11 614 \$
<b>ACTIF EN FIDUCIE</b> (note 4)	41 060	39 572
	45 741	51 186
<b>SOLDE DU FONDS</b>	15 120 885	15 048 000
	15 166 626 \$	15 099 186 \$

(voir notes jointes)

**CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES**  
**ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS**  
**POUR LA PÉRIODE DE 10 MOIS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2002**  
*(Avec les données comparatives de l'exercice se terminant le 28 février 2002)*

	Période de 10 mois se terminant le 31 décembre 2002	Année financière se terminant le 28 février 2002
<b>Recettes</b>		
Intérêt sur les prêts en cours	364 028 \$	421 346 \$
Contributions provenant du Fonds central des Forces canadiennes	204 583	247 804
Intérêt sur les dépôts	91 265	176 372
Divers	3 294	65 388
	<u>663 170</u>	<u>910 910</u>
<b>Dépenses</b>		
Salaires et avantages des employés	327 414	362 734
Subventions	154 396	204 560
Prêts radiés	99 767	146 654
Amortissement	3 328	4 711
Perte au moment de l'aliénation des biens	-	502
Divers	5 380	6 092
	<u>590 285</u>	<u>725 253</u>
<b>Recettes (dépenses) nettes pour l'exercice</b>	72 885	185 657
<b>Solde du Fonds – début de l'exercice</b>	<u>15 048 000</u>	<u>14 862 343</u>
<b>Solde du Fonds – fin de l'exercice</b>	<u>15 120 885 \$</u>	<u>15 048 000 \$</u>

(voir notes jointes)

**CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES**

**ÉTATS DES ENCAISSES**

**POUR LA PÉRIODE DE 10 MOIS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2002**

*(Avec les données comparatives de l'exercice se terminant le 28 février 2001)*

	Période de 10 mois se terminant le 31 décembre 2002	Année financière se terminant le 28 février 2001
<b>PROVENANCE DE L'ENCAISSE (UTILISATION)</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Recettes (dépenses) nettes pour l'exercice	72 885 \$	185 657 \$
Articles n'affectant pas l'encaisse		
Prêts radiés	104 594	150 854
Amortissement	3 328	4 711
Perte au moment de l'aliénation des actifs	—	502
Changement dans le niveau des		
Contributions et autres débiteurs	14 298	(13 278)
Comptes créditeurs	(5 445)	(59 085)
	<u>189 660</u>	<u>269 361</u>
<b>Activités de placement</b>		
Prêts d'auto-amélioration avancés	(8 408 245)	(9 500 400)
Prêts d'urgence avancés	(1 368 480)	(1 200 404)
Prêts d'études avancés	(1 561 400)	(1 595 900)
Remboursement de prêts	9 909 247	11 789 163
	<u>(1 428 878)</u>	<u>(507 541)</u>
<b>Augmentation (diminution) d'espèces pour l'exercice</b>	(1 239 218)	(238 180)
<b>Encaisse et dépôt, début de l'exercice</b>	<u>4 367 722</u>	<u>4 605 902</u>
<b>Encaisse et dépôt, fin de l'exercice</b>	<u>3 128 504 \$</u>	<u>4 367 722 \$</u>
<b>Encaisse et dépôt composés de :</b>		
Dépôts au FCFC	2 949 827 \$	4 180 545 \$
Encaisse détenue par les bases à des fins de prêts	178 677	187 177
	<u>3 128 504 \$</u>	<u>4 367 722 \$</u>

(Voir notes jointes)

**CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR LA PÉRIODE DE 10 MOIS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2002**

**1. AUTORITÉ ET OBJECTIFS**

La **CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES** fonctionne comme un organisme caritatif en vertu de l'article 39 de la *Loi sur la défense nationale*, par ordre du CEMD - CAPFC, le 8 décembre 1969. La CAPFC est enregistrée auprès de l'Agence canadienne des douanes et du revenu en tant qu'organisme caritatif et elle est exempte d'impôt sur le revenu en vertu de la Partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le but de la CAPFC est de fournir une aide financière aux membres des Forces canadiennes présentement en service ou aux anciens membres, ainsi qu'aux membres de leurs familles, lorsque ceux-ci font face à des difficultés financières ou autres. Ces objectifs sont atteints au moyen de counselling et d'aide financière sous forme de prêt d'auto-amélioration, d'aide financière d'urgence, de prêts d'études et de subventions.

**2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES**

a) *Instruments financiers*

Les instruments financiers reconnus dans le bilan se composent d'espèces, de dépôts auprès du Fonds central des Forces canadiennes, de contributions et autres débiteurs, prêts en cours et passif. Les instruments financiers, qui soumettent potentiellement le fonds à une concentration de risque de crédit, se composent principalement de dépôts d'encaisse auprès du FCFC et de prêts en cours. Les fonds sont déposés auprès du FCFC et font partie du rendement du portefeuille du FCFC. La CAPFC n'exige pas de garanties ou autre titre de placement pour garantir des prêts consentis aux anciens membres des Forces canadiennes et assume ainsi un élément de risque. Le risque lié à l'intérêt des prêts est accentué par les prêts en cours étant donné que les taux d'intérêt sont fixes ou que les prêts sont sans intérêt.

b) *Équipement*

L'équipement est enregistré à son coût et il est amorti de façon linéaire sur sa durée de vie utile estimée à un taux annuel de 24 %.

c) *Contributions*

Les contributions du FCFC sont consignées mensuellement lors de leur allocation en conformité avec l'entente entre le FCFC et de Fonds.

d) *Frais de service*

Les frais de service sur les prêts à recevoir sont enregistrés comme des recettes sur la durée du terme du prêt connexe.

e) *Subventions*

Les subventions sont enregistrées comme des dépenses quand elles sont payées ou quand des conversions de prêts en subventions sont approuvées par le gestionnaire de la CAPFC.

**CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR LA PÉRIODE DE 10 MOIS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2002**

f) *Services fournis sans frais*

Le Régime d'assurance-revenu militaire se charge de l'hébergement des bureaux du Fonds. En outre, les employés du ministère participent à l'administration des demandes de prêts, à l'émission de chèques et la collecte de sommes par le biais de déductions salariales, au nom du Fonds. De tels services ne sont pas reconnus dans les états financiers en raison de la difficulté à en déterminer la valeur équitable.

g) *Utilisation des prévisions budgétaires*

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement acceptés au Canada oblige les gestionnaires à faire des prévisions et des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants déclarés d'actifs et de passifs, et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et les montants déclarés des recettes et dépenses durant la période de déclaration. Les résultats véritables peuvent différer de ces prévisions.

**3. PRÊTS EN COURS**

a) *Prêts d'auto-amélioration*

Les prêts pour les membres vont de 500 \$ à 4 000 \$. Les conditions de remboursement varient de 12 à 24 mois et comportent un taux d'intérêt annuel de 5,5 %.

b) *Prêts d'aide financière d'urgence*

Des prêts personnels allant jusqu'à 15 000 \$ peuvent être consentis avec des conditions de remboursement s'étendant jusqu'à 10 ans. Ces prêts ne sont pas frappés d'intérêt depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1995.

c) *Prêts d'études*

Les demandeurs peuvent solliciter un maximum de 2 500 \$ par étudiant dont le remboursement s'échelonne sur une période de 12 ou 24 mois à un taux d'intérêt annuel de 2 %.

**4. PASSIF EN FIDUCIE**

La Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes administre ces quatre fonds de fiducie.

Le Memorial Trust Fund du caporal Ronald MacDonald aide les membres des Forces canadiennes et leurs familles en leur offrant des subventions payées sur les intérêts accumulés. La dotation originale était de 20 000 \$ à vie.

Le Fonds de bourse de la branche des Services de la logistique a été mise en place en janvier 1994 par des membres de la branche des Services de la logistique des Forces canadiennes afin de fournir des bourses d'études aux personnes à charge des membres de la Logistique et les aider dans leurs études postsecondaires. L'attribution des subventions relève exclusivement d'un comité spécial mis en place par le conseiller des Services de la logistique.

**CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR LA PÉRIODE DE 10 MOIS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2002**

Le *Signals Welfare Incorporated (SWI)* fournit une aide financière aux anciens combattants et aux personnes à charge qui ont servi dans le Corps royal canadien des transmissions durant la Deuxième Guerre mondiale et aux membres des Forces canadiennes et à leurs familles qui ont servi ou qui servent dans le service de communications s'étant enrôlés après le 30 septembre 1946.

Voilà un résumé des transactions de l'année.

	Fiducie pour l'aide financière	Caporal Ronald MacDonald Memorial Trust Fund	Fonds de bourse des Services logistiques	Signals Welfare Inc	Total
Solde, début de l'exercice	–	20 532 \$	15 937 \$	3 103 \$	39 572 \$
Intérêt reçu	–	567	311	–	878
Débours	–	(550)	–	(500)	(1 050)
Entrées dans le compte en fiducie	1 660 \$	–	–	–	1 660
Solde, fin de l'exercice	1 660 \$	20 549 \$	16 248 \$	2 603 \$	41 060 \$

## 5. RÉGIME DE RETRAITE

Le régime de retraite des employés des Fonds non publics est un régime distinct auxquels adhèrent presque tous les employés à temps plein de la CAPFC. Le régime leur procure des bénéfices selon la contribution des employés au régime et leurs années de service. L'évaluation la plus récente du régime a été effectuée le 31 décembre 2002 et les résultats a montré que le passif excédait l'actif net.

## 6. MODIFICATION DE L'ANNÉE FINANCIÈRE

Pour se conformer à la période de l'année financière du RARM, l'année financière de la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes se termine maintenant le 31 décembre. Les états financiers reflètent les résultats des activités en cours durant la période de dix mois se terminant le 31 décembre 2002.

Section 4

---

**États financiers**  
**Fonds central des Forces canadiennes**

---

**ÉTATS FINANCIERS  
POUR LE  
FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES  
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT  
LE 23 FÉVRIER 2003**

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

au conseil d'administration du

### **FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Fonds central des Forces canadiennes au 23 février 2003, et les états des soldes de fonds, des recettes et dépenses, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages, des informations probantes à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds pour l'exercice clos le 23 février 2003, et ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé, conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues.

A handwritten signature in cursive script that reads "Usher Company LLP".

COMPTABLES AGRÉÉS  
Ottawa (Ontario)  
Le 30 avril 2003

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**Au 23 février 2003**

	<u>Au 23 février 2003</u>	<u>Au 27 février 2002</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse et quasi-espèces (note 3)	7 680 992 \$	7 138 706 \$
Intérêt accumulé à recevoir	1 009 238	1 207 012
Débiteurs	6 186 521	4 522 611
Charges payées d'avance	144 296	81 085
Portion exigible des prêts en cours (note 4)	2 347 827	3 066 816
	<u>17 368 874</u>	<u>16 016 230</u>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF</b>		
Prêts-projets en cours (note 4)	16 769 164	15 325 549
Avance à FOBH	1 437 000	1 437 000
Placements à long terme (note 5)	60 765 605	75 856 851
Immobilisations (note 6)	903 566	938 796
	<u>79 875 335</u>	<u>93 558 196</u>
	<u>97 244 209</u>	<u>109 574 426</u>
<b>ACTIF EN FIDUCIE</b>		
Encaisse et placements	35 174 435	39 118 206
Sommes à recevoir	328 206	241 373
	<u>35 502 641</u>	<u>39 359 579</u>
	<u>132 746 850 \$</u>	<u>148 934 005 \$</u>
<b><u>PASSIF ET SOLDES DE FONDS</u></b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs et déductions payables pour employés	11 504 672 \$	9 455 118 \$
<b>PASSIF EN FIDUCIE</b>		
	<u>35 502 641</u>	<u>39 359 579</u>
	<u>47 007 313</u>	<u>48 814 697</u>
<b>SOLDES DU FONDS</b>		
Non affecté	79 455 329	94 431 548
Alloués à des subventions (note 7)		
Projets mineurs	1 632 457	1 616 320
Charges de personnel futures	4 464 891	4 071 440
Charges d'assurances futures	186 860	-
	<u>85 739 537</u>	<u>100 119 308</u>
	<u>132 746 850 \$</u>	<u>148 934 005 \$</u>

(voir notes jointes)

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**ÉTAT DES SOLDES DU FONDS**  
**EXERCICE CLOS LE 23 FÉVRIER 2003**

	<u>Surplus non affecté</u>	<u>Projets mineurs</u>	<u>Coûts futurs de personnel</u>	<u>Coûts futurs d'assurance</u>	<u>Au 23 février 2003</u>	<u>Au 24 février 2002</u>
Solde, début de l'exercice	<u>94 431 548 \$</u>	<u>1 616 320 \$</u>	<u>4 071 440 \$</u>	<u>— \$</u>	<u>100 119 308 \$</u>	<u>108 856 618 \$</u>
Recettes nettes pour l'exercice	(13 519 516)	—	—	—	(13 519 516)	(8 421 303)
Dépenses (projets et personnel)	<u>—</u> <u>(13 519 516)</u>	<u>(674 926)</u> <u>(674 926)</u>	<u>(185 329)</u> <u>(185 329)</u>	<u>—</u> <u>—</u>	<u>(860 255)</u> <u>(14 379 771)</u>	<u>(316 007)</u> <u>(8 737 310)</u>
Transferts inter-fonds (allocation)	<u>(1 456 703)</u>	<u>691 063</u>	<u>578 780</u>	<u>186 860</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
Solde, fin de l'exercice	<u>79 455 329 \$</u>	<u>1 632 457 \$</u>	<u>4 464 891 \$</u>	<u>186 860 \$</u>	<u>85 739 537 \$</u>	<u>100 119 308 \$</u>

(voir notes jointes)

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES**  
**EXERCICE CLOS LE 23 FÉVRIER 2003**

*(Comprend les données comparatives de l'exercice clos le 24 février 2002)*

	Au 23 février 2003	Au 24 février 2002
<b>Recettes</b>		
Revenu de placement (note 5)	1 364 760 \$	1 969 442 \$
Réduction de valeur des actions et des options de sociétés	(1 116 953)	
	247 807	1 969 442
Moins :		
Intérêt attribué à la fiducie et aux fonds de bien-être	(328 358)	(448 798)
Revenu (perte) net(te) de placement	(80 551)	1 520 644
Intérêt - prêts	623 033	617 784
Redevances du FCFC	478 083	398 860
Recettes publiques des PSP	42 300 968	37 171 545
Autres recettes publiques des PSP	176 615	148 371
Services comptables (note 12)	2 296 331	2 225 949
Frais d'administration du Régime de retraite (note 12)	167 678	154 058
Divers	292 386	279 768
Gain (perte) sur le taux de change	(99)	(80 229)
Contribution du RARM au programme Jeunesse/ASPFC	600 000	600 000
Contribution de CANEX à l'ASPFC	1 000 000	888 000
Services de personnel	1 372 500	1 297 358
Activités des PSP	923 415	815 912
Centre de production	-	731 415
	50 150 359	46 769 435
<b>Dépenses</b>		
Salaires – postes publics PSP (annexe A)	29 162 478	26 091 617
- FNP (annexe A)	8 084 128	6 974 282
Frais bancaires	393 241	339 960
Distribution aux unités – intérêts du CBC (note 3)	1 189 132	1 043 556
Soutien GI/TI	1 773 806	1 337 050
Subventions diverses	3 815 652	3 709 816
Subventions - projets majeurs	4 800 000	2 600 000
Subventions - projets mineurs	674 926	66 277
Frais liés à l'affectation de personnel PSP	185 329	249 730
Assurance	854 607	769 938
Frais de litige	-	47 948
Recouvrement public (annexe B)	9 034 245	7 500 596
- FNP (annexe C)	613 026	1 314 089
Déplacements	1 889 950	782 130
Formation	536 427	224 968
Programmes PSP et sports	1 253 299	1 261 485
Centre de production	-	962 310
Amortissement	269 884	230 993
	64 530 130	55 506 745
<b>Dépenses nettes pour l'exercice</b>	<b>(14 379 771)</b>	<b>(8 737 310)</b>

(voir notes jointes)

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 23 FÉVRIER 2003**

	Au 23 février 2003	Au 24 février 2002
<b>ENCAISSE PROVENANT DE (AFFECTATION)</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Dépenses nettes pour l'année	(14 379 771) \$	(8 737 310) \$
Articles n'affectant pas l'encaisse -		
Réduction de valeur des actions et des options de sociétés	1 116 953	-
Amortissement	269 884	230 993
	(12 992 934)	(8 506 317)
Changements de niveau de :		
Intérêts courus à recevoir	197 774	823 889
Comptes débiteurs	(1 663 910)	(281 345)
Charges payées d'avance	(63 211)	(13 779)
Redevances à recevoir	-	2 603
Comptes créditeurs et déductions payables d'employés	2 049 554	(8 417 221)
	(12 472 727)	(16 392 170)
<b>Activités de financement</b>		
Diminution (augmentation) de prêts-projets en cours	(724 626)	71 516
<b>Activités de placement</b>		
Diminution (augmentation) des placements à long terme	13 974 293	13 245 062
Avance à la FOBH	-	(1 437 000)
Achats d'immobilisations - nets	(234 654)	(437 190)
	13 739 639	11 370 872
<b>Flux de trésorerie totale</b>	542 286	(4 949 782)
<b>Encaisse et placements à court terme, début de l'exercice</b>	7 138 706	12 088 488
<b>Encaisse et placements à court terme, fin de l'exercice</b>	7 680 992 \$	7 138 706 \$

(voir notes jointes)

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE CLOS LE 23 FÉVRIER 2003**

**1. NATURE DES ACTIVITÉS**

Le Fonds central des Forces canadiennes (FCFC) a été mis en place par le Chef d'état-major de la Défense le 1<sup>er</sup> février 1968, en vertu de l'article 2 et des paragraphes 38 à 41 de la *Loi sur la défense nationale*, afin de fournir des services bancaires aux unités et aux fiducies de fonds non publics, et de fournir une aide financière aux unités pour la mise en place et l'amélioration des mess et d'installations récréatives et sociales au profit du personnel des Forces canadiennes et des membres de leurs familles.

En vertu de la partie 1 de *La loi de l'impôt sur le revenu*, le FCFC est exonéré du paiement de l'impôt sur le revenu, comme les autres fonds non publics.

Une partie importante des transactions de ces états financiers se rapportent à l'activité en cours dans les bases militaires.

**2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES**

a) *Immobilisations*

Les immobilisations sont enregistrées en fonction de leur coût et sont amorties selon les taux annuels suivants :

Améliorations locatives	9 % amortissement linéaire
Mobilier de bureau	12 % amortissement linéaire
Mobilier informatique	24 % amortissement linéaire

b) *Encaisse et quasi-espèces*

Les encaisses et les quasi-espèces sont des soldes bancaires, des placements à court terme et des encaisses détenues par les courtiers.

Les placements sont effectués au coût le plus bas et au meilleur marché. Une valeur juste des titres est fonction du prix du marché.

c) *Placements à long terme*

Les placements sont échangés activement afin de générer des capitaux, de l'intérêt et des revenus de dividendes. Les titres de participation sont enregistrés selon leur coût alors que les obligations et débetures sont enregistrées au coût de leur amortissement. Les primes d'obligations et les rabais sont amortis sur la période de placement. Les placements à long terme sont déclarés à leur valeur juste lorsque leur valeur baisse de façon non temporaire.

Le revenu du placement comprend l'intérêt, les gains et les pertes liés à la cession des titres de placement et des dividendes. Les gains et les pertes lors de la cession sont calculés en fonction du coût moyen du titre vendu.

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)**  
**EXERCICE CLOS LE 24 FÉVRIER 2002**

**2. RÉSUMÉ DE POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES (suite)**

d) *Instruments financiers*

Les instruments financiers présentés dans le bilan se composent d'encaisse et de quasi-espèces, de comptes débiteurs, de prêts-projets exigibles, d'avances à la FOBH, de placements à long terme et de passif.

Les instruments financiers qui soumettent potentiellement le Fonds à des concentrations de risque de crédit se composent principalement d'encaisse, de placements, de comptes débiteurs et de prêts-projets exigibles. En général, le FCFC place son encaisse et ses placements à court terme dans des obligations des gouvernements provincial et fédéral, dans des obligations de sociétés à cote de crédit élevée, et des acceptations bancaires.

Dans le cas des comptes débiteurs, on considère que le risque de crédit est modéré en raison des taux de renouvellement historiquement élevés. Le FCFC n'exige pas de biens en garantie ou de valeurs pour soutenir des prêts-projets consentis aux bases militaires et aux navires, et de tels prêts comportent un élément de risque de crédit. Toutefois, les pertes dues aux montants non recouvrables ont été traditionnellement peu élevées, en partie parce que le Fonds administre les soldes de fonds de la plupart de ses créditeurs.

Le portefeuille du FCFC peut être libellé en devises étrangères jusqu'à concurrence de 13,5 % et le Fonds accepte les risques du marché liés aux fluctuations des taux de change des devises étrangères.

Le risque lié au taux d'intérêt est accru pour les prêts-projets exigibles, car les taux d'intérêt sont généralement fixés à 4 %. Le risque de cette nature est réduit dans le cas de placements à long terme en raison des dates d'échéance prolongées. Les taux pour les placements à court terme sont soumis à une plus grande volatilité qui est fonction de la stabilité du marché.

e) *Utilisations des prévisions budgétaires*

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement acceptés au Canada exige que les gestionnaires fassent des prévisions et des hypothèses qui influent sur les montants reportés d'actif et de passif, et les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et des montants reportés de recettes et de dépenses durant la période de déclaration. Les résultats réels peuvent différer de ces prévisions.

(f) *Conversion de devises étrangères*

Les placements faits et payés en devises étrangères sont effectués à leur équivalent en dollars canadiens à la date d'acquisition. Le revenu reçu en devises étrangères est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de réception.

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)**  
**EXERCICE CLOS LE 23 FÉVRIER 2003**

**3. COMPTE BANCAIRE CENTRALISATEUR**

Dans son compte de banque centralisateur (CBC), le FCFC conserve une encaisse qu'il ne contrôle pas pour le compte d'autres fonds, fiducie et unités. Le FCFC contrôle l'intérêt gagné sur ces fonds, moins un pourcentage payé en retour aux unités et aux fonds (3 % pour les unités, pourcentage variable pour les fiducies en fonction des soldes).

	Au 23 février 2003	Au 24 février 2002
	<b>Coût</b>	<b>Coût</b>
Certificats de placement garantis et autres titres à revenu fixe	10 708 253 \$	6 269 236 \$
Encaisse	856 592	4 234 149
Moins allocation de l'actif en fiducie	(3 883 853)	(3 364 679)
	7 680 992 \$	7 138 706 \$

**4. PRÊTS-PROJETS EXIGIBLES**

Le FCFC consent des prêts non garantis aux bases militaires et aux navires afin de participer au financement de projets d'immobilisations. Le FCFC consent des prêts de capitaux sans intérêt aux navires déployés pour une durée de six mois et aux unités en mission des Nations Unies pour la durée de leur déploiement. Depuis mai 2002, les navires peuvent obtenir une ligne de crédit de leur CBC lorsqu'ils sont déployés à diverses missions au lieu de demander un prêt sans intérêt. Les prêts consentis à CANEX et aux bases comportent un intérêt de 4 %. Les modalités de remboursement vont de trois à vingt ans. De manière régulière, le conseil d'administration approuve l'exonération totale ou partielle du remboursement de soldes de prêts spécifiques.

	Au 23 février 2003	Au 24 février 2002
Prêts à intérêt	19 016 991 \$	17 667 365 \$
Prêts sans intérêt	100 000	725 000
	19 116 991	18 392 365
Moins tranche courante	(2 347 827)	(3 066 816)
	16 769 164 \$	15 325 549 \$

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)**  
**EXERCICE CLOS LE 23 FÉVRIER 2003**

**5. PLACEMENTS À LONG TERME**

	<u>Au 23 février 2003</u>		<u>Au 24 février 2002</u>	
	<u>Valeur juste</u>	<u>Coût</u>	<u>Valeur juste</u>	<u>Coût</u>
Actions d'entreprises	41 188 022 \$	42 304 975 \$	46 210 062 \$	46 358 487 \$
Obligations du gouvernement	43 629 618	42 895 988	60 229 307	58 995 458
Titres à revenu fixe	6 126 107	7 972 177	5 070 451	6 256 433
	<u>90 943 747 \$</u>	<u>93 173 140</u>	<u>111 509 820 \$</u>	<u>111 610 378 \$</u>
Moins réduction de valeur des actions d'entreprises		(1 116 953)		-
Moins allocations en fiducie		<u>(31 290 582)</u>		<u>(35 753 527)</u>
		<u>60 765 605 \$</u>		<u>75 856 851 \$</u>

Les modalités d'échéance des obligations et débetures vont de 2003 à 2031, la majorité des placements arrivant à échéance au bout de cinq à six ans. Les taux d'intérêt des obligations du gouvernement varient de 4,8 % à 8,8 %.

Le revenu des placements comprend les pertes nettes résultant de la vente des placements qui se sont élevés à 2 400 988 \$ (pertes nettes en 2002 : 2 805 656 \$).

**6. IMMOBILISATIONS**

	<u>Au 23 février 2003</u>		<u>Au 24 février 2002</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette d'inventaire</u>	<u>Valeur nette d'inventaire</u>
Améliorations locatives	14 554 \$	5 085 \$	9 469 \$	15 483 \$
Mobilier de bureau	77 506	3 491	74 015	252 934
Équipement informatique	2 618 454	1 798 372	820 082	670 379
	<u>2 710 514 \$</u>	<u>1 806 948 \$</u>	<u>903 566 \$</u>	<u>938 796 \$</u>

**7. AFFECTATION POUR DES SUBVENTIONS**

a) *Subventions de projets mineurs*

Le FCFC affecte chaque année un montant pour des projets spécifiques approuvés au cours de l'année.

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)**  
**EXERCICE CLOS LE 23 FÉVRIER 2003**

b) *Coûts futurs de personnel*

Des montants ont été affectés pour couvrir les coûts futurs de personnel des PSP (indemnité de départ, coûts de recrutement, congés accumulés, congé de maternité, etc.)

c) *Coûts futurs d'assurance*

Des montants ont été affectés pour couvrir les coûts futurs des réclamations des FNP et sont gardés en réserve à raison de 40 % de la portion de risque conservée à titre de couverture du PAC.

**8. RESPONSABILITÉ EVENTUELLE**

Le FCFC est éventuellement responsable pour 515 000 \$ (2002 – 515 000 \$) en lettres de crédit consenties aux diverses régies provinciales des alcools au nom des mess d'unités.

**9. DONNÉES COMPARATIVES**

Certaines données comparatives ont été réagencées pour les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'année courante

**10. ENGAGEMENTS**

En date du 23 février 2003, le FCFC a approuvé des prêts aux bases et aux navires, d'un total de 1 285 500 \$ (2002 – 1 970 091 \$) qui n'ont pas encore été avancés.

En outre, le Fonds a signé un contrat de diffusion radio et télévisée par satellite d'un coût annuel comme suit :

2004	<u>2 400 000 \$</u>
------	---------------------

**11. RETRAITE**

Le Régime de retraite des FNP des employés est un régime d'avantages définis couvrant pratiquement tous les employés à temps plein du FCFC, et offre des prestations de retraite en rapport aux contributions et aux années de service. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite a été réalisée au 31 décembre 2002 et montre que le passif net du régime est supérieur aux actifs nets.

**12. OPÉRATIONS ENTRE ENTITÉS APPARENTÉES**

Au cours de l'exercice, le FCFC a facturé d'autres établissements de l'organisation des fonds non publics pour des services de comptabilité, de personnel et de paie.

Ces transactions sont des pratiques normales et sont mesurées au montant d'échange, qui est le montant de compensation établi et approuvé par les entités apparentées.

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**

**ANNEXE DES DÉPENSES**

**EXERCICE CLOS LE 23 FÉVRIER 2003**

**ANNEXE A : SALAIRES**

	2003		
	<u>Fonds publics PSP</u>	<u>Non publics</u>	<u>Total</u>
VP Exéc PSP - administration	1 869 976 \$	398 448 \$	2 268 424 \$
VP RH - administration	451 422	1 678 954	2 130 376
Opérations de déploiement	2 723 674	-	2 723 674
Vérification	637 134	130 734	767 868
Gestionnaires des PSP	1 332 198	-	1 332 198
Gérants des mess	2 008 526	-	2 008 526
Éducation physique	12 378 273	-	12 378 273
Comptabilité régionale	3 146 469	1 645 037	4 791 506
CSF VPI – comptabilité	300 575	858 784	1 159 359
RH – régions	-	2 013 478	2 013 478
CANEX – administration	1 706 250	-	1 706 250
Soutien des PSP aux petites bases	732 577	-	732 577
CSF VPI - GI/TI régionale	399 813	1 052 231	1 452 044
PCD – services d'entreprise	291 943	306 462	598 405
Svcs de loisirs et de communication	1 183 648	-	1 183 648
	<u>29 162 478 \$</u>	<u>8 084 128 \$</u>	<u>37 246 606 \$</u>

	2002		
	<u>Fonds publics PSP</u>	<u>Non publics</u>	<u>Total</u>
VP Exéc PSP - administration	1 327 082 \$	202 995 \$	1 530 077 \$
VP RH - administration	372 027	1 891 245	2 263 272
Opérations de déploiement	2 469 267	-	2 469 267
Vérification	585 840	120 410	706 250
Gestionnaires des PSP	1 148 372	-	1 148 372
Gérants des mess	1 901 082	-	1 901 082
Éducation physique	12 307 320	-	12 307 320
Comptabilité régionale	2 955 015	1 357 359	4 312 374
CSF VPI - comptabilité	250 871	653 313	904 184
RH – régions	-	1 454 147	1 454 147
CANEX - administration	1 706 220	-	1 706 220
Soutien des PSP aux petites bases	242 985	-	242 985
CSF VPI - GI/TI régionale	323 919	760 529	1 084 448
PCD – services d'entreprise	501 617	534 284	1 035 901
	<u>26 091 617 \$</u>	<u>6 974 282 \$</u>	<u>33 065 899 \$</u>

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES

**ANNEXE DES DÉPENSES (suite)**  
**EXERCICE CLOS LE 23 FÉVRIER 2003**

**ANNEXE B : DIVERS**

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Recouvrement public		
Soutien aux déploiements	6 374 481 \$	3 949 453 \$
Président et chef de la direction – services d'entreprise	40 568	240 451
DSFM/CCNFM	277 091	287 452
Équipement	(1 565)	807 506
Autres dépenses	210 595	439 091
Opérations de déploiement	146 946	266 688
VP Exéc PSP - conditionnement physique et sports	1 559 396	1 368 955
Responsabilité du personnel et LIAE	141 000	141 000
CSF VPI – GI/TI et services de l'immeuble	119 858	–
VP RH – dépenses	18 129	–
VP EVI - dépenses	147 746	–
	<hr/>	<hr/>
	9 034 245 \$	7 500 596 \$

**ANNEXE C : DIVERS**

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
FNP		
FCFC	117 159 \$	152 999 \$
VP RH	214 277	186 954
PCD – services d'entreprise	39 773	778 181
CSF VPI	74 040	55 178
VP Exéc PSP	20 152	12 362
VP EVI	3 925	4 311
Comptabilité régionale	121 070	100 952
RH - régions	22 630	23 152
	<hr/>	<hr/>
	613 026 \$	1 314 089 \$

Section 5

---

**États financiers**  
**Régime de retraite des employés des Fonds non publique**

---

États financiers

**Régime de retraite des employés des Fonds non  
publics des Forces canadiennes**

Le 31 décembre 2002

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

---

Au président et aux membres du comité des pensions et des avantages sociaux des employés,

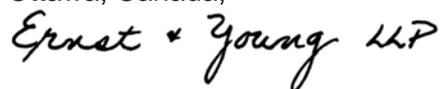
### **Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes**

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations et des droits en rente du **Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes** pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 ainsi que les états de l'évolution de l'excédent, des droits de rente et de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur du Régime. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations et des droits de rente du Régime pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, et pour l'évolution de l'excédent, des droits de rente et de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé, conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues.

Ottawa, Canada,



Comptables agréés  
Le 31 janvier 2003

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

**ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS  
ET DES DROITS DE RENTE**

Exercice clos le 31 décembre

**ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS**

	2002 \$	2001 \$
Placements chez Manulife, au marché <i>[annexe A]</i>	51 850 981	56 551 968
Banque	380 394	457 796
Régime de retraite – à recevoir	2 290 557	–
Charges payées d'avance	11 385	7 988
Immobilisations <i>[note 4]</i>	56 478	108 068
	<b>54 589 795</b>	<b>57 125 820</b>
Moins : charges à payer	95 792	48 888
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>54 494 003</b>	<b>57 076 932</b>

**DROITS EN RENTE – EXCÉDENT ET DÉFICIT**

Valeur actuarielle des droits en rente <i>[note 5]</i>	64 413 000	62 494 486
Déficit	(9 918 997)	(5 417 554)
<b>Droits en rente - excédent (déficit)</b>	<b>54 494 003</b>	<b>57 076 932</b>

*Voir notes jointes*

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT)

Exercice clos le 31 décembre

	2002	2001
	\$	\$
<b>Excédent de l'actif net disponible pour le service des prestations en sus des droits en rente, début de l'exercice</b>	<b>(5 417 554)</b>	4 929 630
Diminution de l'actif net disponible pour le service des prestations	<b>(2 582 929)</b>	(5 179 493)
Augmentation nette des droits en rente	<b>(1 918 514)</b>	(5 167 691)
<b>Excédent (déficit) de l'actif net disponible pour le service des prestations en sus des droits en rente, fin de l'exercice</b>	<b>(9 918 997)</b>	(5 417 554)

*Voir notes jointes*

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES DROITS EN RENTE

(note 5)

Exercice clos le 31 décembre

	2002 \$	2001 \$
<b>AUGMENTATION DES PRESTATIONS</b>		
Intérêts - prestations	3 914 484	3 771 614
Prestations	6 320 960	5 051 326
<b>Augmentation des prestations</b>	<b>10 235 444</b>	<b>8 822 940</b>
<b>DIMINUTION DES PRESTATIONS</b>		
Versements périodiques et remboursements	3 651 305	3 655 249
Rajustement relative à la valeur	4 665 625	-
<b>Diminution des prestations</b>	<b>8 316 930</b>	<b>3 655 249</b>
<b>Augmentation nette des prestations</b>		
Droits de rente	1 918 514	5 167 691
début de l'exercice	62 494 486	57 326 795
<b>Droits de rente, fin de l'exercice [note 5]</b>	<b>64 413 000</b>	<b>62 494 486</b>

Voir notes jointes

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**

Exercice clos le 31 décembre

	2002 \$	2001 \$
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF NET</b>		
<b>Contributions</b>		
Employeur	3 363 319	801 877
Employés	2 164 712	1 645 383
	<b>5 528 031</b>	<b>2 447 260</b>
<b>Placements</b>		
Manque à gagner du marché (pertes)	2 459 578	(3 722 957)
Revenu en intérêts	722 875	1 404 787
Revenu de dividendes	428 557	464 686
Gains (pertes) en capital – revenu fixe	237 589	(270 252)
Pertes - devises	(290)	(339)
Gains (pertes) en capital – actions	(7 544 121)	(1 260 923)
	<b>(3 695 812)</b>	<b>(3 384 998)</b>
	<b>1 832 219</b>	<b>(937 738)</b>
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF NET</b>		
<b>Retraits</b>		
Service de la rente	2 996 561	2 824 838
Remboursements	654 745	830 411
	<b>3 651 306</b>	<b>3 655 249</b>
<b>Frais d'exploitation</b>		
Frais professionnels	269 444	75 696
Frais de gestion de placement	208 180	220 806
Administration du régime	167 679	154 058
Divers	66 949	80 376
Amortissement	51 590	55 570
	<b>763 842</b>	<b>586 506</b>
	<b>4 415 148</b>	<b>4 241 755</b>
<b>Diminution de l'actif net pendant l'exercice</b>	<b>(2 582 929)</b>	<b>(5 179 493)</b>
Actif net disponible pour le service des prestations, début de l'exercice	<b>57 076 932</b>	<b>62 256 425</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations, fin de l'exercice</b>	<b>54 494 003</b>	<b>57 076 932</b>

*Voir notes jointes*

## NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

---

Exercice clos le 31 décembre 2002

### 1. RÉGIME DE RETRAITE

Le Régime de retraite des employés des FNP des FC a été établi en vertu des dispositions de l'article 38 de la *Loi sur la défense nationale* pour refléter l'accumulation des cotisations des employés et des contributions des employeurs provenant des bases participantes, le transfert de ces fonds au dépositaire aux fins d'investissement ainsi que l'enregistrement de l'actif et du passif du Fonds. Le Régime est un régime à prestations déterminées intégré au Régime de retraite du Canada/Québec et enregistré en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension* du Canada. L'adhésion au Régime est obligatoire pour tous les employés à plein temps âgés de 18 ans et plus, ayant quatre années de service. Le Régime est financé par l'employé et l'employeur. L'employé contribue 4,5 % de son salaire jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension, et 6 % du revenu annualisé excédant le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension. L'employeur contribue des montants actuariels recommandés et suffisants pour compenser toute perte actuarielle et assurer des prestations de retraite aux membres durant l'année en cours. L'évaluation actuarielle la plus récente du Régime de pension a été faite au 31 décembre 2002.

Les employés qui satisfont aux modalités d'admissibilité ont droit à des prestations de pension annuelle, débutant à l'âge de 65 ans pour les années de service au 1<sup>er</sup> janvier 1997 ou après, d'un montant égal à 1,5 % de leur revenu moyen ouvrant droit à pension menant au MGAP moyen, plus 2 % de leur revenu moyen ouvrant droit à pension excédant le MGAP moyen, multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à pension depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997, plus, pour les années de service avant le 1<sup>er</sup> janvier 1997, le plus élevé de : a) 40 % des cotisations requises totales de l'employé avant le 1<sup>er</sup> janvier 1997, b) 1,5 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension menant au MGAP moyen plus 2 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension excédant le MGAP moyen multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à pension avant le 1<sup>er</sup> janvier 1997, ou c) 1,8 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension pour 1994, 1995 et 1996 jusqu'à concurrence de 34 900 \$, plus 2,4 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension pour 1994, 1995 et 1996 pour un revenu supérieur à 34 900 \$ mais inférieur à 52 350 \$ plus 2 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension pour 1994, 1995 et 1996 excédant 52 350 \$ multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à pension avant le 1<sup>er</sup> janvier 1997. Les employés qui possèdent moins de trois années de services sont seulement admissibles au plus élevé de a) ou de b) pour leurs années de service avant le 1<sup>er</sup> janvier 1997.

## Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

# NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

---

Exercice clos le 31 décembre 2002

Selon le mode normal de règlement, la rente est versée la vie durant et 180 versements mensuels sont garantis. Si l'employé meurt avant d'avoir reçu 180 versements mensuels, le solde de ces mensualités continuera d'être versé au bénéficiaire. Si l'employé a un conjoint lorsqu'il prend sa retraite, l'option automatique entre en vigueur. Cette option consiste en une rente réversible au conjoint survivant correspondant à l'équivalent actuariel de la forme normale de rente versée pour la rente du vivant de l'employé et de son conjoint. La rente sera réduite à 60 % après le décès de l'employé. Cependant l'employé peut choisir une rente réversible dont la totalité est versée au conjoint survivant après le décès du participant. Si le mode normal de versement n'est pas retenu, la prestation payable est l'équivalent actuariel du mode normal de versement qui ne peut en aucun cas être supérieur à la rente qui serait payable selon le mode normal.

L'employé en service actif qui décide de prendre une retraite anticipée et qui satisfait à certains critères tels : a) être âgé de 55 ans au moment de la retraite ; b) avoir effectué au moins cinq ans de service ouvrant droit à une pension au moment de la retraite c) la somme de l'âge de l'employé plus le service ouvrant droit à la pension au moment de la retraite totalise au moins soixante-cinq, a le droit de toucher une prestation annuelle de raccordement payable en versements mensuels égaux correspondant à 15 \$ par mois par année de service ouvrant droit à pension complétée, jusqu'à un maximum de vingt ans. Cette prestation de raccordement est payable à compter de la date de début du versement des prestations de retraite anticipée et cesse à la première des dates suivantes, soit celle du versement du paiement précédant la date normale de retraite de l'employé soit celle du décès de l'employé.

Le revenu ouvrant droit à pension comprend le salaire de base, les heures supplémentaires et la rémunération au rendement, mais exclut les bonis et les autres rémunérations exceptionnelles. Le revenu moyen ouvrant droit à pension signifie le revenu moyen, à titre de participant au régime, des trois années consécutives les mieux rémunérées au cours des dix années précédant la date de la retraite. Si l'employé possède moins de trois années de service ouvrant droit à pension, son salaire réel moyen sera utilisé.

Les employés ayant dix années et plus de service ouvrant droit à pension peuvent prendre leur retraite à 60 ans et toucher immédiatement une pension non réduite. Les employés âgés de 50 ans ayant dix années ou plus de service ouvrant droit à pension peuvent choisir une retraite anticipée et recevoir une pension réduite de 0,25 % pour chaque mois, à compter de la date de retraite jusqu'à leur 60<sup>e</sup> anniversaire. Les employés âgés de 55 ans ayant moins de dix années de service ouvrant droit à pension peuvent choisir une retraite anticipée et recevoir une pension réduite de 0,25 % pour chaque mois, à compter de la date de retraite jusqu'à leur 65<sup>e</sup> anniversaire.

Les employés qui ont participé durant moins de deux ans au Régime de retraite et qui quittent leur emploi ont le droit de recevoir un remboursement de leurs contributions plus les intérêts. Aussi, après avoir contribué au Régime durant deux ans, les employés qui quittent leur emploi ont droit à une pension différée selon les dispositions du Régime et, selon les circonstances, peuvent transférer la valeur de leur rente de retraite dans un REER immobilisé, acheter une rente viagère différée ou transférer la valeur de votre rente de retraite dans le régime de retraite de leur nouvel employeur.

Le bénéficiaire d'un membre du Régime qui meurt après avoir effectué moins de deux ans de service reçoit un remboursement des contributions du membre plus les intérêts.

Si le membre meurt après avoir cotisé au Régime durant plus de deux ans, le conjoint survivant a le droit de choisir entre les options suivantes : transférer les sommes dans un REER immobilisé, acheter une rente viagère immédiate ou une rente viagère différée.

## **2. POLITIQUE COMPTABLE IMPORTANTE**

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. L'actif des fonds, le passif, les contributions et les dépenses sont déclarés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

## **3. PLACEMENTS DES AVOIRS DU RÉGIME**

Les placements du régime, administrés par un fiduciaire indépendant, sont évalués sur le marché et représentent la valeur à la date du bilan qui pourrait être réalisé si de tels placements étaient convertis en espèces. Les pertes ou les gains en capital apparaissent dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations.

## NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre

### 4. IMMOBILISATIONS

	2002		2001	
	Coût \$	Amortissement accumulé \$	Coût \$	Amortissement accumulé \$
Logiciel	216 143	159 665	216 143	108 075
Amortissement accumulé	(159 665)		(108 075)	
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>56 478</b>		<b>108 068</b>	

Les immobilisations sont consignées à leur valeur et amorties en ligne droite sur leur durée de vie approximative à raison de 24 % par an.

### 5. DROITS EN RENTE

Les droits en rente représentent le montant actuariel déterminé de la valeur actuelle nécessaire pour se conformer aux obligations futures de pension pour les membres actifs et retraités à la date du bilan. L'évaluation actuarielle la plus récente du Régime de pension a été faite au 31 décembre 2002 par William M. Mercer Human Resources Consulting, actuaires du Régime. L'évaluation a été déterminée par la méthode de coût actuariel des droits en rente. Les hypothèses importantes utilisées sont :

- l'espérance de vie des participants telle qu'elle figure au taux de mortalité gradués avant marge de 1994
- taux d'intérêt de 6,5 %
- taux d'indexation des salaires de 4 %

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

**PLACEMENTS**

**Annexe A**

Exercice clos le 31 décembre 2002

	2002		2001	
	Marché	Coût d'acquisition	Marché	Coût d'acquisition
	\$	\$	\$	\$
<b>PASSIF</b>				
Titres canadiens	18 601 445	18 110 413	19 767 758	18 734 862
Fonds indiciels d'actions US	9 247 845	8 717 000	—	—
Fonds indiciels EAFA	5 929 389	5 479 100	—	—
Titres internationaux	—	—	14 561 094	15 749 489
	<b>33 778 679</b>	<b>32 306 513</b>	34 328 852	34 484 351
<b>OBLIGATIONS ET DÉBENTURES</b>				
Fonds indiciels d'obligations	11 598 497	11 313 077	—	—
Obligations à rendement réel du gouvernement canadien	6 014 013	5 571 708	—	—
Société	—	—	4 393 295	4 300 264
Gouvernement	—	—	13 248 805	13 521 508
Titres hypothécaires	—	—	3 692 152	3 620 305
	<b>17 612 510</b>	<b>16 884 785</b>	21 334 252	21 442 077
<b>Billet à court terme</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>	662 406	658 769
<b>AUTRE</b>				
État des revenus de placement	58 320	58 320	226 458	226 458
Espèces	1 472	1 472	—	—
	<b>459 792</b>	<b>459 792</b>	888 864	885 227
<b>Total des placements</b>	<b>51 850 981</b>	<b>49 651 090</b>	56 551 968	56 811 655

*Voir notes jointes*

**AGENCE DE SOUTIEN DU PERSONNEL  
DES FORCES CANADIENNES**



**CANADIAN FORCES  
PERSONNEL SUPPORT AGENCY**

---

**Régime de rémunération de la haute direction de l'ASPFC**

---

## PRÉFACE

L'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPFC) gère ses activités en fonction du principe fondamental *accorder la primauté au client*. L'Agence vise à matérialiser sa devise, *À votre service*, à l'égard de sa clientèle, les hommes et les femmes des FC ainsi que leurs familles. En fait, notre existence dépend entièrement de notre capacité d'atteindre cet objectif.

En tant que président et chef de la direction de l'ASPFC, je dois veiller à ce que l'Agence et les membres des FC, ses clients, profitent d'un cadre de gestion composé de membres qui sont prêts et disposés à s'acquitter de notre mandat. La rémunération et les mesures de rendement jouent un rôle important dans le cadre de ce processus. Les systèmes de récompenses et la reconnaissance ont toujours été des éléments importants lorsqu'il s'agissait de motiver les employés et de reconnaître l'excellence de leur travail, surtout en ce qui concerne nos activités de base.

C'est en tenant compte de ces données que l'on a procédé à un examen approfondi du régime de rémunération de la haute direction. La seule constante en ce qui concerne la rémunération de la haute direction est le changement. L'évolution de la nature des organisations, de leurs structures de base, des marchés concurrentiels et du milieu législatif a eu une incidence sur la philosophie et les pratiques liées à la rémunération de la haute direction. Ainsi, des efforts ont été déployés au cours de l'année financière 2000-2001 pour doter l'ASPFC de dirigeants exceptionnels capables d'assumer leurs responsabilités et d'affirmer avec force à leur clientèle *À votre service*. Pour réaliser cet objectif, l'Agence doit offrir à ses dirigeants une rémunération qui se rapproche davantage de celle du marché, où la compétition est de plus en plus forte. Lors de l'élaboration du régime de rémunération de la haute direction, recommandé par le Groupe Hay Canada, auteurs du Rapport Strong, nous avons appliqué les principes directeurs suivants :

Le régime :

- doit être comparable à ceux du secteur privé, des sociétés d'État et des ministères en ce qui concerne la stratégie de recrutement utilisée pour combler certains postes (excellence/compétences supérieures);
- doit être conforme à la culture externe (activités productrices de recettes) et interne;
- doit faire en sorte que tous les éléments de la rémunération sont réalisables;
- doit contribuer à maintenir un bon moral.

Ce régime, qui représente un investissement essentiel relativement à notre capital humain, est équitable et axé sur le marché. Il tient compte des valeurs et de la culture des FC et de l'ASPFC.

Conformément à nos valeurs en ce qui concerne l'imputabilité, ce document expose le régime de rémunération de la haute direction de l'ASPFC et est joint à notre rapport annuel (2002-2003).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président et chef de la direction,



John F. Geci

## **Régime de rémunération de la haute direction de l'ASPFC – 2002-2003**

En 2000, le conseil d'administration des biens non publics (CA BNP) de l'ASPFC a demandé au Groupe Hay Canada d'effectuer une étude dont les résultats seraient utilisés dans le cadre de l'élaboration d'un régime de rémunération de la haute direction qui soit abordable, réalisable et efficace. Ce régime servirait de stratégie de rémunération pour les membres du conseil de la haute direction (CHD) de l'ASPFC. L'étude menée par le Groupe Hay a permis de donner au conseil d'administration des BNP, au comité de la rémunération et des ressources humaines des BNP, présidé par le vice-chef d'état-major de la Défense (VCEMD), un aperçu du régime de rémunération de l'ASPFC et du positionnement des salaires qui sont actuellement versés aux membres de la haute direction de l'Agence par rapport à trois autres marchés, c'est-à-dire les organisations financières et commerciales du secteur privé, les sociétés d'État et les ministères du secteur public. Les auteurs de cette étude ont également formulé des recommandations relatives aux échelles salariales et aux mouvements à l'intérieur de ces échelles ainsi qu'aux concepts de rémunération au rendement pour les postes de la haute direction de l'Agence, en ce qui concerne ces marchés.

### **Conseil de la haute direction (CHD)**

Le régime de rémunération de la haute direction s'applique aux membres du CHD. Celui-ci est composé de personnes dont le rôle et les responsabilités au sein des divisions opérationnelles et de soutien contribuent à l'atteinte des objectifs de l'ASPFC. Un membre de la haute direction est défini comme étant un membre du CHD de l'ASPFC nommé par le président et chef de la direction. Le CHD comporte les postes suivants : président de CANEX/NATEX, président du RARM, vice-président exécutif des programmes de soutien du personnel, chef des services financiers et vice-président de l'informatique, vice-président des ressources humaines et vice-président de l'examen et de la vérification interne.

En ce qui a trait à certains postes, le régime de rémunération de la haute direction prend en considération les responsabilités et l'obligation de rendre compte qui s'apparentent davantage à celles assumées par les cadres du secteur privé. Ce type de poste est associé à la production de recettes et à des entreprises à but lucratif. Ce regroupement tient compte des risques et des avantages liés à l'unité fonctionnelle et des conséquences d'apports éventuels aux résultats fondés sur l'atteinte d'objectifs d'affaire et financiers prédéterminés de l'unité fonctionnelle du participant. La compréhension et la poursuite de l'excellence en fonction de ces paramètres garantissent la viabilité des activités des FNP au niveau de la base, l'escadre et l'unité au bénéfice des membres des FC et de leurs familles. Nonobstant ce qui précède, le service à la clientèle demeure l'objectif primordial. D'autres membres de la haute direction, à qui l'on fixe habituellement des objectifs de gestion financière ou non financière précis, participent activement et positivement à la gestion des activités ayant des conséquences sur la prestation de services et sur la satisfaction de la clientèle. En général, ils veillent à la mise en œuvre de plans d'activités ou à l'amélioration des activités quotidiennes. Toutefois, d'autres membres de la haute direction possèdent une grande capacité d'analyse, d'examen et d'exécution qui se traduit par des réalisations, ce qui leur permet d'appuyer les plans d'activités et de fixer des objectifs en matière de politique et d'améliorer ces aspects.

Le régime vise à assurer une équité au sein de l'Agence et à offrir des conditions de travail comparables à celles offertes dans des organisations pertinentes. La structure salariale a été élaborée en fonction de la valeur comparative interne et des postes offerts sur le marché.

### **Structure salariale**

L'étude menée par le Groupe Hay consistait essentiellement à comparer un marché large composé de 325 organisations du secteur privé et de 25 organisations du secteur public. Ce nombre est par la suite passé à 92 organisations du secteur privé et à 17 organisations du secteur public afin d'établir une échelle salariale qui tenait compte des différentes orientations des postes. Cette méthode a permis à l'Agence de positionner les salaires de chacun de ses postes afin qu'ils correspondent aux défis relevés par des postes des secteurs privé ou public. Lors de la mise en œuvre du régime proposé par le Groupe Hay, l'Agence a

mis en place un traitement minimum et un traitement maximum pour chacun des postes de la haute direction.

Ces échelles salariales favorisent également la stratégie de recrutement et de maintien de l'effectif de l'ASPFC. En ajustant les échelles salariales et en respectant la politique de l'ASPFC qui consiste à se situer sur la médiane, les données du marché indiquées par le Groupe Hay ont permis de fixer l'échelle salariale de l'AF 2000-2001 en tenant compte de l'indice des prix à la consommation. Conséquemment à ces considérations, le salaire minimum des membres du CHD pour l'AF 2002-2003 a été fixé à 102 800 \$ et le salaire maximum à 152 700 \$.

### **Rémunération au rendement**

Le régime de rémunération de la haute direction recommandé par le Groupe Hay comporte une approche consistant à offrir une partie du salaire et à-côtés de façon conditionnelle, c'est-à-dire en fonction du rendement. C'est une très bonne façon de reconnaître et de récompenser le travail des employés qui ont fourni un rendement élevé et de motiver le personnel. De plus, cette méthode est conforme aux politiques mises en œuvre par les sociétés privées, les sociétés d'État et les ministères. On a ainsi déterminé trois niveaux de rémunération au rendement afin d'assurer un bon équilibre entre le salaire et les résultats : *seuil d'allure, supérieur et exceptionnel*. Les groupes admissibles peuvent atteindre ces différents niveaux de rémunération (seuil d'allure, supérieur et exceptionnel) selon la capacité de ces postes à influencer sur les niveaux de service offerts par l'ASPFC et sur les résultats obtenus par celle-ci. Si les objectifs sont atteints ou dépassés, la rémunération au rendement peut varier de 5 % à 30 %. Des outils de mesure du rendement des membres de la haute direction de l'ASPFC sont utilisés pour évaluer les réalisations et déterminer le niveau de rendement.

### **Conclusion**

La structure salariale est un outil valable lorsqu'il s'agit de distinguer les activités commerciales et les activités axées sur le service qui relèvent des divers postes de la haute direction de l'Agence.

L'échelle de rémunération de base permet à l'Agence de recruter et de garder des dirigeants talentueux dont elle a besoin pour offrir un excellent service à sa **clientèle**, c'est-à-dire les hommes et les femmes des FC, et leurs familles. Cette échelle permet également de bien distinguer les différents niveaux de dirigeants responsables de la gestion des diverses activités de l'Agence. La portion variable de la structure salariale permet de récompenser les personnes ayant obtenu un rendement exceptionnel.

Le régime de rémunération de la haute direction a été approuvé par le CA BNP à la suite d'une présentation effectuée en juin 2001 par le comité de la rémunération et des ressources humaines des BNP. On prévoyait le réviser sur une base régulière, c'est-à-dire à tous les trois ans afin de l'ajuster aux conditions existantes. Ainsi, la prochaine révision sera effectuée durant l'AF 2003-2004 et la mise en œuvre suivra en juin 2004.

Voici la composition du comité de la rémunération et des ressources humaines du CA BNP :

Président : Lieutenant-général G.E.C. Macdonald  
Vice-chef d'état-major de la Défense

Membres : Vice-amiral R.D. Buck  
Chef d'état-major des Forces maritimes

Lieutenant-général J.M.C. Couture  
Sous-ministre adjoint (Ressources humaines – Militaires)

M. M.H. Zazulak  
Conseiller juridique du MDN/des FC

Premier maître de 1<sup>re</sup> classe R.M. Lupien  
Adjudant-chef des Forces canadiennes

Adjudant-chef J.L.D. Gilbert  
Adjudant-chef du commandement de la Force aérienne

M. J. Millar, (membre externe)  
Vice-président, Planification stratégique, Gestion des risques et  
Communications, Société canadienne d'hypothèque et de logement

M. J.F. Geci, (membre d'office)  
Président et chef de la direction  
Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes

Conseiller : M. G. Étienne  
Vice-président des ressources humaines  
Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes

Section 7

---

**États financiers**  
**Régime d'assurance collective**  
**des employés des Fonds non publics**

---

RÉGIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP  
ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 28 FÉVRIER 2003

**RÉGIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP**

**BILAN** (Note 1)

**AU 28 FÉVRIER 2003**

	28 février 2003 non vérifié	28 février 2002
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Banque	3 577 134 \$	3 813 889 \$
<b>Actif total</b>	<u>3 577 134 \$</u>	<u>3 813 889 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Exigibilité		
Charges à payer	224 306 \$	254 534 \$
Dispense d'ass.-vie collective (note 2)	137 482	157 904
EMND* (note 3)	144 768	<u>136 182</u>
<b>Passif total</b>	<u>506 556 \$</u>	<u>548 620 \$</u>
<b>SURPLUS</b>		
Début de l'exercice (note 4)	3 265 269 \$	3 465 842 \$
Changements pour l'exercice	<u>(194 691)</u>	<u>(200 573)</u>
Fin de l'exercice (note 5)	<u>3 070 578 \$</u>	<u>3 265 269 \$</u>
<b>PASSIF ET EXCÉDENT TOTAUX</b>	<u>3 577 134 \$</u>	<u>3 813 889 \$</u>

\* Encourues mais non déclarées

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers.

**RÉGIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP**

**ÉTATS DES CONTRIBUTIONS ET DÉPENSES (Note 1)**

**POUR LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE  
LE 1<sup>ER</sup> MARS 2002 ET LE 28 FÉVRIER 2003**

	2002-2003	2001-2002
<b>CONTRIBUTIONS ET REVENU</b>		
Contribution employé – Canada et NATEX	833 975 \$	723 980 \$
Contribution employeur – Canada et NATEX	1 113 222	963 912
Revenu d'intérêt (CBC) *	111 555	142 919
Revenu LIAE ** (note 6)	141 000	141 000
Contribution employé/employeur – Bosnie	129 354	127 435
Trop perçu – impôt - Bosnie	2 493	2 066
Dispense d'assurance-vie collective	<u>20 422</u>	<u>32 525</u>
<b>REVENU TOTAL</b>	<u>2 352 022 \$</u>	<u>2 133 836 \$</u>
<b>DÉPENSES</b>		
Primes payées Canada et NATEX (note 7)	2,055,390 \$	1 778 129 \$
Primes payées – Bosnie	89,574	87 822
Honoraires professionnels	70,954	74 002
Arréage des taxes	14,632	14 019
Dépenses diverses	158	6
Dépenses EMNR (note 3)	8,586	22 532
Dépenses LIAE	<u>307,419 \$</u>	<u>357 899 \$</u>
<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<u>2 546 713 \$</u>	<u>2 334 408 \$</u>
<b>EXCÉDENT POUR L'ANNÉE</b>	<u>(194 691) \$</u>	<u>(200 573) \$</u>

\* Compte bancaire consolidé

\*\* Loi sur l'indemnisation des agents de l'État

**RÉGIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS**

POUR L'EXERCICE CLOS LE 28 FÉVRIER 2002

Note 1. Politiques comptables importantes

Les RÉGIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP comprennent des actifs et des passifs acquis et encourus lors de la prestation dans les unités aux employés et employeur : prestations d'invalidité longue durée, d'assurance-vie, d'assurance-vie optionnelle, des régimes de soins de santé et de soins dentaires. Les actifs du Fonds, passifs, contributions et dépenses sont déclarés en comptabilité d'exercice modifiée.

Note 2. Dispense d'assurance-vie collective

En 1987, il a été décidé de mettre fin à la provision de l'exonération de primes de la police d'assurance-vie. La provision a été remplacée par une entente selon laquelle l'ASPFC (FNP) continuerait à payer les primes au nom de ces membres. L'ASPFC (FNP) a mis en place une réserve interne pour se protéger contre le risque accru de paiements d'assurance pour ce groupe de membres, eu égard à leurs taux accrus de mortalité et de morbidité. Cette entente couvre tous les employés qui ont commencé à percevoir des prestations d'ILD entre le 1<sup>er</sup> mars 1987 et le 29 février 2000. L'action comptable reflétant ce changement a été approuvée et initialement incluse dans les états de l'année financière 1999-2000. La clause d'exonération des primes a été réintroduite pour la nouvelle année du régime, le 1<sup>er</sup> mars 2000. La réserve a été réduite à 137 482 \$ au 28 février 2003 et finira par être réduite à zéro, les membres de ce groupe fixe prenant leur retraite ou mettant fin aux prestations d'ILD.

Note 3. Réclamations encourues mais non déclarées (EMND)

Les dépenses du régime collectif ne comprennent pas les montants de réclamations encourus par les assurés mais non déclarés à l'assureur à l'expiration de la police. À l'expiration de la police, ces montants sont la responsabilité directe des RÉGIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP. Au 28 février 2003, les réclamations encourues mais non déclarées évaluées par la formule actuarielle s'élevaient à 144 768 \$. Ce montant est calculé à partir des informations fournies par Manulife dans son rapport 2002-2003. Le passif apparaît dans le bilan pour l'année financière 2002-2003.

La formule actuarielle utilisée pour les réclamations EMND fournie par Manulife a servi à évaluer le montant de 144 768 \$ détaillé ci-après :

<u>Avantage</u>	<u>Réclamations payées</u>	<u>EMND %</u>	<u>Réserve exigée</u>
Soins médicaux importants	434 530 \$	21,4 %	92 989 \$
Soins dentaires	502 707 \$	10,3 %	<u>51 779 \$</u>
	Total		<u>144 768 \$</u>

Note 4. Excédent – Début de l'exercice

Le montant de 3 265 269 \$ figurant comme excédent de début d'exercice est composé des soldes de réserve suivants au 1<sup>er</sup> mars 2002 :

Réserve ILD 1 (non imposable)	163 451 \$
Réserve LIAE	1 949 453
Réserve assurance dentaire	(73 812)
Réserve assurance médicale - Bosnie	13 576
Réserve assurance médicale	(137 587)
Réserve assurance médicale - Bosnie	10 475
Réserve ILD 2 (imposable)	999 486
Réserve ILD 2 (imposable) - Bosnie	22 527
Réserve assurance-vie collective	463 918
Réserve assurance-vie collective - Bosnie	11 687
Dispense d'assurance-vie collective	<u>(157 904)</u>
 Total	 <u>3 265 269 \$</u>

Note 5. Excédent – Fin de l'exercice

Le montant de 3 070 578 \$, figurant comme excédent de fin d'exercice est composé des soldes de réserve suivants au 28 février 2003 :

Réserve ILD 1 (non imposable)	163 451 \$
Réserve GECA	1 833 016
Réserve assurance dentaire	(86 698)
Réserve assurance dentaire Bosnie	23 226
Réserve assurance médicale	(151 255)
Réserve assurance médicale - Bosnie	20 434
Réserve ILD 2 (imposable)	900 237
Réserve ILD 2 - Bosnie	36 994
Réserve assurance-vie collective	448 771
Assurance-vie collective Bosnie	19 885
Dispense d'assurance-vie collective	<u>(137 482)</u>
 Total	 <u>3 070 578 \$</u>

Note 6. Loi sur l'indemnisation des agents de l'État (LIAE)

Le 1<sup>er</sup> janvier 1999, l'employeur a cessé de verser les contributions exigées en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et la situation demeurera la même jusqu'à la réduction de l'excédent à un niveau raisonnable.

Note 7. Primes payées

Les primes payées correspondent au montant des primes évalué et exigé par l'assureur pour couvrir des dépenses en espèces dont il anticipe l'engagement dans les douze mois se terminant le 28 février 2003. La prime comprend les montants prélevés proportionnellement à l'expérience pour rembourser à l'assureur les déficits de l'année précédente, s'il y a lieu (redressement du déficit), et les montants devant financer les déficits de l'année en cours et des années subséquentes. Ces primes sont payées à l'avance pour le mois suivant.